



CONSULTATION

Nouvelle organisation de l'ouverture de la mairie au public



Votre avis nous intéresse !

Les horaires actuels d'ouverture de l'accueil de la mairie au public sont les suivants :

Du Lundi au vendredi : 09h00-12h30 & 14h00-17h00 ; le mercredi : 09h00-12h30 et un samedi sur deux : 09h30-12h15.

La municipalité souhaite faire évoluer les horaires d'ouverture au public de la mairie.

A compter du 1er janvier 2023, cette évolution se traduira par la fermeture de l'accueil au public le samedi matin en raison d'une trop faible fréquentation. Cette nouvelle organisation ne va pas diminuer l'amplitude horaire existante mais la réorganiser pour maintenir un service public, adapté aux Seyssois.

Un élargissement des horaires en semaine est envisagé afin de permettre davantage de flexibilité au bénéfice des habitants.

La consultation numérique ci-dessous vous permettra de donner votre avis. Vos contributions alimenteront la réflexion afin de déterminer ensemble une nouvelle organisation d'ouverture de l'accueil au public qui correspondra plus à vos besoins.

Merci de répondre à ce questionnaire avant le lundi 5 décembre.

Quelques minutes suffisent !

Merci de votre participation !

***Obligatoire**

1. Connaissez-vous les horaires d'ouverture de la mairie au public ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

2. Selon vous, sont-ils adaptés ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je n'ai pas d'avis

3. Selon vous, faudrait-il que l'accueil de la mairie ouvre ? (2 choix possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Plus tôt le matin, dès 8h30
 Plus tôt l'après-midi, dès 13h30
 Plus tard le soir, jusqu'à 18h00
 Une journée continue
 Les horaires actuels me conviennent
 Autre : _____

4. Selon vous, quel jour est le plus adapté pour une fermeture à 18h00 ? (2 choix possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- Lundi
 Mardi
 Jeudi
 Vendredi
 Je n'ai pas d'avis
 Autre : _____

5. À l'heure actuelle, l'accueil de la mairie n'est pas ouvert au public le mercredi après-midi. Dans l'hypothèse où une demi-journée supplémentaire de fermeture serait proposée (pour permettre le traitement des dossiers), selon vous, quelle plage horaire serait la moins préjudiciable ? *

Une seule réponse possible.

- lundi après-midi
 mardi matin
 mardi après-midi
 mercredi matin
 jeudi matin
 jeudi après-midi
 vendredi matin
 sans avis
 Autre : _____

6. Auriez-vous une proposition à soumettre concernant les horaires d'ouverture au public de la mairie ?

7. Souhaitez-vous être informé de la suite de cette enquête sur cette nouvelle organisation ? *

Une seule réponse possible.

Oui *Passer à la question 8*

Non

Si oui, merci de renseigner vos coordonnées :

8. Votre nom et prénom *

9. Votre adresse mail *

10. Votre adresse postale *

Merci de votre participation.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service communication de la mairie.